

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2014360	Date d'inspection Le 20 mai 2025
Nom de l'établissement Garderie Power Play Daycare		Numéro de téléphone (506) 853-7529
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Christelle Babin (Ins)		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	23 mai 2025	
Commentaires : L'inspecteur observe dans 1 des 10 dossiers d'enfants vérifiés que 1 des 2 contacts d'urgence est un parent. L'administratrice doit s'assurer que les contacts d'urgences sont 2 personnes autres que les parents au cas où ceux-ci sont injoignables. Sur les lieux, l'assistante administratrice indique que le parent fut contacté afin de donner un nouveau contact d'urgence.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	22 mai 2025	
Commentaires : L'inspecteur observe, par la fenêtre, que les enfants jouent à proximité d'une machinerie de type rouleau d'asphalte sur le côté de l'établissement. La personne éducatrice essaie de les ramener vers l'aire de jeu. L'inspecteur sort à l'extérieur afin d'aviser la personne éducatrice de retirer les enfants de cette zone. Ceux-ci sont ensuite dirigés vers le parc clôturé. L'inspecteur discute avec l'assistante directrice et propose d'ajouter un ruban de sécurité afin de délimiter clairement le terrain et d'avoir un repère visuel afin de minimiser les risques d'incident.			

Commentaires généraux
L'inspecteur observe les enfants passer la journée à l'établissement.
Les enfants ont sorti sur une marche en matinée. Certains enfants ont fait de la peinture tandis que d'autres jouaient des jeux libres.
Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Christelle Babin (Ins)

Le 20 mai 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Emilie Henry

Le 20 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date